

Le RISQUE INONDATION

Préalerte :

La préalerte est déclenchée dès que la Cèze atteint 2,5m à la station hydrométrique de Bessèges ou en cas de fortes précipitations en cours sur la commune.

Elle implique une mobilisation de la cellule de crise municipale restreinte et une information des personnes les plus exposées et celles pouvant être isolées. La fermeture des gués est réalisée et le suivi des niveaux d'eau est maintenu.

Déclenchement du plan d'alerte :

Ce Plan d'alerte est déclenché lorsque la Cèze atteint 5,0m à Bessèges ou si le plan d'eau à l'arrière du barrage de Sénéchas dépasse la cote de 266,2mNGF

En cas d'évènement pluvieux intense, le plan d'alerte sera également déclenché si le ruisseau de Saint-Brès commence à déborder (RD.904, pont de la Mairie, chemin des diligences,...) avec évènement en cours.

L'ensemble de la Cellule de Crise Municipale se rassemblera au PC de crise. La fermeture des routes submergées sera réalisée et l'ouverture du centre d'accueil sera effectuée (salle communale). La mise en sécurité des personnes les plus exposées sera réalisée.



CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à la **Salle des Oliviers** qui fera office de centre d'accueil principal.

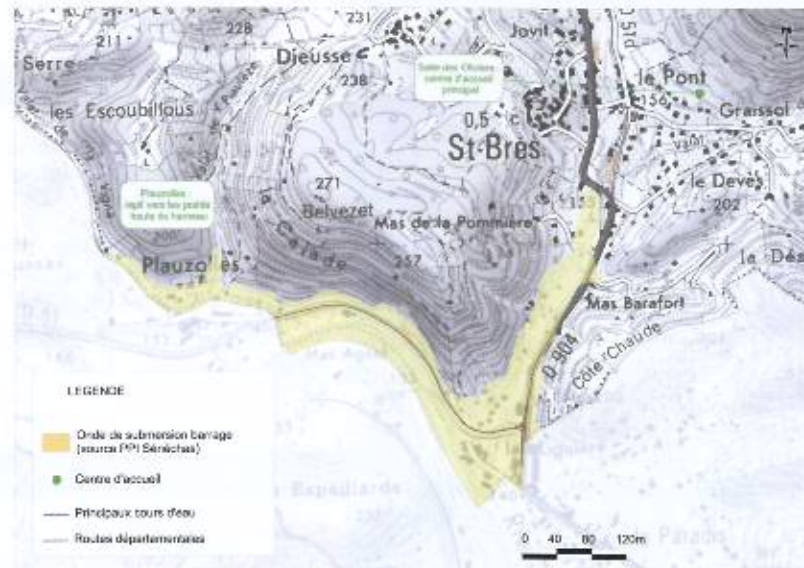
Le RISQUE RUPTURE de BARRAGE

Le plan Rupture du barrage de Sénéchas est déclenché à la suite d'une information de la Préfecture ou des Services de Secours indiquant une rupture avérée ou imminente de l'ouvrage.

SALLE D'ACCUEIL

Le regroupement des personnes s'effectuera au niveau de la :

- ◆ Salle des Oliviers
- ◆ Points hauts pour Plauzolles



Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,...pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts

- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion

- Monter dans les étages avec :

Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre

- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
 - Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
 - Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, la Mairie prend en charge la mise en sécurité des élèves dans le cadre des actions prévues après déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde
 - Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
 - Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger
 - Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
 - Ne pas revenir sur vos pas.
- Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir**

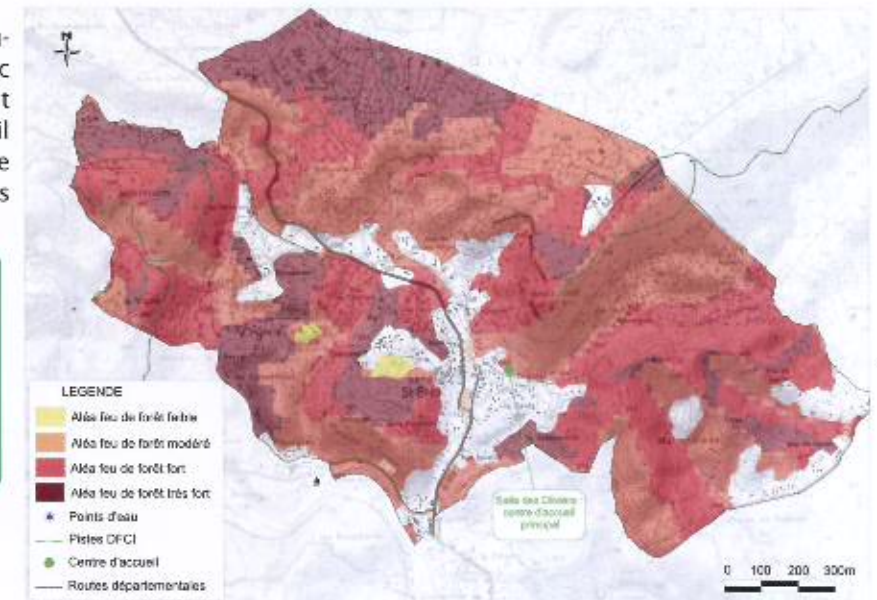
Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus

DÉBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

* la zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM au 04 66 62 62 00



Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, moto-pompe pour piscine)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

PENDANT

Surpris par un départ de feu :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Si possible, attaquer le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur)

- En voiture, ne pas sortir
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)
- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.

APRES

- Eteindre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces